

Séance du 16 décembre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Bergé à M. Aguerre, M. Ugalde à M. Barrère.

ABSENTE : Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : INFRASTRUCTURES ET ESPACES PUBLICS - Fourniture de matériaux de voirie - Attribution des marchés.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les services municipaux, dans le cadre des activités liées à des travaux de voirie, de génie civil, de terrassement et d'espaces verts, mettent en œuvre différents matériaux livrés par les fournisseurs ou pris sur dépôt.

Afin de pourvoir aux besoins, une consultation a été lancée, décomposée en 8 lots selon la nature des matériaux. Les quantités nécessaires dépendant des chantiers et ne pouvant pas être définies à l'avance, il est proposé d'établir pour chacun des lots un marché à bons de commande.

Ceux-ci seront conclus pour une durée maximale de deux ans, renouvelable un an, la reconduction pouvant intervenir soit à l'issue de cette période, soit lorsque le montant maximum est atteint. Les montants minimum et maximum fixés pour la durée initiale sont divisés par deux pour la période de reconduction.

L'estimation des commandes maximales pour la durée totale des marchés (3 ans) s'élève à 609 000 € HT, ainsi répartie :

LOTS N°	DENOMINATIONS	Montants minimum en € HT pour 2 ans (période initiale)	Montants maximum en € HT pour 2 ans (période initiale)
Matériaux de carrière livrés			
1	CALCAIRE LIVRE	10 000	45 000
2	OPHITE LAVE	6 000	25 000
3	SABLE SPECIFIQUE LIVRE	4 000	17 000
4	GRAVE SPECIFIQUE LIVRE	100	2 000
Matériaux de carrière pris chez le fournisseur			
5	MATERIAUX DE CARRIERE PRIS CHEZ LE FOURNISSEUR	9 000	45 000
Produits composites pour revêtements routiers			
6	BETON BETUMINEUX	30 000	150 000
7	ENROBE A FROID	200	2 000
8	EMULSION DE BITUME	10 000	120 000
	TOTAUX	69 300	406 000

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 novembre 2009, a retenu les offres suivantes :

LOTS N°	SOCIETES	Montant du détail/estimatif établi pour 2 ans en € HT
1	AMATRA	41 272,00
2	LARRONDE	24 328,00
3	GRAVIERE BARRADOUR	20 610,00
4	GRAVIERE BARRADOUR	1 550,00
5	CEMEX	44 999,00
6	ENROBE DU PAYS BASQUE	134 550,00
7	AMATRA	2 100,00
8	ADOUR EMULSIONS	81 950,00

Je vous demande en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les sociétés retenues les marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.